

Conditions générales de location

(extrait)

En cas de non respect des limites horaires convenues sur les contrats par les parties, le forfait "jour supplémentaire" s'applique.

La restitution à l'agence de départ est obligatoire. Dans le cas contraire les frais de retour seront à la charge du preneur.

Le véhicule est loué avec le plein de carburant. Le tarif n'inclue pas le carburant qui est à la charge du preneur. Si le véhicule n'est pas restitué avec le plein, le preneur devra payer le complément manquant, au prix fixé et affiché par le loueur au jour de la signature du contrat de location.

Le conducteur doit être âgé de plus de 21 ans et doit être titulaire du permis B depuis plus d'un an.

En cas de dommages sans tiers identifié, de disparitions d'élément(s) du véhicule loué, d'accident dont le preneur est responsable ou partiellement responsable, un montant forfaitaire (tel qu'indiqué dans ce dépliant tarif : franchise dommage ou franchise réduite suivant option du preneur) restera à la charge du preneur. En cas de vol, ce montant forfaitaire sera doublé.

Un pré-paiement d'un montant égal à celui de la location, calculé selon les déclarations du preneur lors de la signature du contrat, sera effectué par ce dernier à cette date.

Par ailleurs, en cas de paiement par chèque ou espèces, un dépôt de garantie sera demandé au preneur, et restitué lors du retour du véhicule.

Un supplément journalier d'un montant de 15 euros sera demandé pour les jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis). Ce montant est plafonné à 1 semaine de tarification maximum.